

FICHE D'INFORMATION SUR LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

La création d'une entreprise en république de Guinée est soumise à l'accomplissement d'une formalité d'enregistrement effectuée au niveau du Guichet Unique de l'investisseur de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée).

LES FORMALITES NECESSAIRES À LA CREATION DE LA SOCIÉTÉ

- L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- L'acquisition du Numéro d'identification fiscale ;
- La publication en ligne sur le site internet de d'APIP-Guinée (SyNERGUI) .

PIECES A FOURNIR:

- Les statuts de la société et procès-verbal de l'assemblée générale constitutive;
- Une copie de la pièce d'identité du/des dirigeant(s) ;
- Un certificat de résidence du/des dirigeant(s)
- Une attestation de libération du capital social ;
- Deux (2) photos d'identité récentes du promoteur .

COÛT DES FORMALITÉS

FORMALITÉS AU GUICHET EN SOUS SEING PRIVÉ	COÛT
Immatriculation au RCCM	100 000 GNF
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	100 000 GNF
Publication sur le site internet d'APIP Guinée (SyNERGUI)	95 000 GNF
Frais administratifs	235 000 GNF
Coût Total	530 000 GNF

AUTRES INFORMATIONS

FORMALITÉS	COÛT
Frais de timbre fiscal	100 000 GNF
Numéro d'Identification Fiscale (NIF)	100 000 GNF
Publication sur le site internet d'APIP Guinée (SyNERGUI)	95 000 GNF
Frais administratifs	155 000 GNF
Coût Total	450 000 GNF

Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP- Guinée) 252, Notre Dame du Mali, Boulbinet, commune de Kaloum

BP : 2024, Conakry, République de Guinée. Tel : 613 00 35 36

E-mail : info@apip.gov.gn

Web : www.apipguinee.gov.gn